

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.

Pour l'année..... 12s-6d.
six mois..... 6s-3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se con-
formeront pas à cette con-
dition l'abonnement sera
de 15s. payable par se-
mestre. Ceux qui veulent
discontinuer sont obligés
d'en donner avis un mois
avant la fin du semestre
et de payer ce qu'ils doi-
vent.

A Montreal, on s'abon-
ne chez E. R. Fabre, ecr,
3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CRÉMAZIE, Avocat, Rédacteur, }
{ STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, } Propriétaires.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-des-
sus..... 2s-6d.
Dix lignes et au-des-
sus..... 3s-4d.
Chaque insertion subsé-
quente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes
1d. la ligne.

Les annonces non
accompagnées d'ordre ne
sont publiées jusqu'à avis
contraire.

Les lettres, correspon-
dances, etc., doivent être
adressées, franc de port,
à STANISLAS DRAPEAU et
CIE., Rue Ste. Famille,
côte De Léry, No. 11.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry, No. 14.

Québec, Vendredi, 28 Juillet, 1848.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry, No. 11.

Extraits des Journaux français.

Paris 6 juillet.

Tous les détails de la vaste conspiration qui vient de plonger la France dans le deuil ne sont pas encore connus. Cependant déjà si s'est fait assez de lumière pour que chacun puisse affirmer que c'est la république rouge qui a élevé les barricades de juin. Des passions individuelles et isolées ont pu sans doute se mêler à celles des ultra-révolutionnaires, mais la conspiration était leur œuvre et ils en faisaient toute la force. L'évidence est là : elle y est tellement que la plupart des organes du parti n'avaient point encore jusqu'ici essayé de le mettre en doute. Quand les faits parlent si haut, on croirait que le doute est le seul subterfuge possible aux hommes qui, par système ou par calcul, ou par intérêt, redoutent la vérité. Il en est cependant qui sont plus hardis et qui poussent le sophisme jusqu'au plus audacieux mensonge. Pourquoi faut-il que parmi ces hommes se trouve le nom d'un écrivain de génie, d'un prêtre rébelle et schismatique ! La chose n'est cependant que trop réelle. M. Lamennais, qui publie le *Peuple Constituant*, commence aujourd'hui dans son journal un article dont l'esprit se résume tout entier dans les lignes que voici :

« Il devient de plus en plus évident que l'insurrection n'a été qu'un de ces affreux massacres organisés successivement sur tous les points de l'Europe par la royauté. »

Ainsi, voilà M. Lamennais plus téméraire, plus absolu dans ses déclarations que la *Réforme* ! Il y a lieu de gémir, et le cœur se serre lorsqu'on voit des hommes comme M. Lamennais poursuivre impitoyablement la royauté exilée résignée dans son malheur, et s'armer contre elle d'un genre de déclamation banale emprunté aux orgies politiques et littéraires de 93. On ne peut discuter sérieusement sur de pareilles choses. On ne saurait répéter des sophismes aussi monstrueux. Un jour, comme le dit fort bien un journal. M. Lamennais découvrira que c'est Louis XVI qui a fait

guillotiner Robespierre, et que c'est le duc de Berri qui a poignardé Louvel.

—Voici un fait connu de tout Paris, un fait dont pas un garde national sous les armes dans la journée du vendredi 24 juin, n'a fait la triste remarque ; c'est le *Journal des débats* qui parle :

« Tout le monde a remarqué que l'insurrection de juin a trouvé très-peu de résistance dès son début. On se rappelle qu'un rapport officiel, lu à l'Assemblée Nationale par M. Senard, président, constatait que le vendredi à midi et demi aucune troupe n'avait encore paru sur le boulevard. A quel cause attribuer un pareil fait ! C'est ce que la commission de l'Assemblée nationale s'occupe d'éclaircir. Nous trouvons sur ce point délicat un assez curieux passage dans le *Bien Public*, journal rédigé par des amis de M. Lamartine :

« La commission exécutive ne désirait pas la lutte ; elle ne pouvait pas non plus la redouter ; elle devait l'éviter par tous les moyens. C'est ce qu'elle a fait ; mais en attendant elle prenait ses précautions, et si la troupe de ligne s'est trouvée si restreinte au début, si la garde nationale, moins exercée au maniement des armes, a eu à supporter si cruellement les premières heures du combat, ce n'est pas la faute de la commission.

« Ce n'est pas non plus la faute du général Cavaignac, hâtons-nous de le dire, car son attitude énergique dans cette grande mêlée, son patriotisme, son dévouement, le lavent suffisamment de toute espèce de soupçon. Sur qui doit donc retomber la responsabilité ? L'enquête le dira. Jusqu'alors nous garderons le silence. »

Nous recommandons ces lignes à M. Lamennais. (J, des villes et de Camp.)

Allemagne.—Les dernières nouvelles reçues de Vienne portent qu'une émeute d'ouvriers avait éclaté à Vienne le 19 juin. C'est toujours la question des salaires qui en est le motif ou le prétexte. Des barricades ont été essayées sur plusieurs points ; mais la garde nationale et la garde des étudiants sont parvenues à dissiper les rassem-

blements. L'ouverture de la diète est, dit-on, ajournée au 10 juillet.

On a fait courir le bruit, à Vienne, que l'empereur a choisi pour son successeur son oncle, l'archiduc Jean, connu par ses idées libérales, à la place de son frère l'archiduc François-Charles.

La *Gazette de Breslau* dit que cette nouvelle a été très-favorablement accueillie dans les provinces.

—Une lettre datée de Rome, le 18 juin, nous donne la nouvelle suivante : « J'apprends que le cabinet Maniani se retire sous prétexte que le Pape ne veut pas consentir à la formation d'un ministère des affaires étrangères chargé spécialement des matières civiles. Le départ du paquebot ne me permet pas d'attendre que cette crise ministérielle soit terminée pour vous en dire le résultat. »

—Les journaux anglais continuent à s'occuper exclusivement des événements qui viennent de se passer à Paris. On comprendra le motif qui nous fait taire les appréciations si diverses aux quelles ils se livrent. Il est un point cependant sur lequel ils sont tous d'accord ; c'est de nous féliciter et de féliciter l'Europe du rétablissement de l'ordre.

Italie.—Les dernières nouvelles du camp de l'armée piémontaise sont du 22 juin. Nous lisons dans une correspondance datée de ce jour, au quartier-général de Valeggio, des renseignements qui sont de nature à expliquer le silence des feuilles italiennes, et à démentir les interprétations fâcheuses auxquelles ce silence donnait lieu en ce qui concerne la position de Charles-Albert et de son armée. Ces nouvelles sont très-rassurantes. Nous les résumons ci-après.

« N'allez pas croire, de ce que ma correspondance chôme, que nous ayons essayé quelques revers, ou bien que nous nous tenions tranquillement l'arme au bras. Notre armée n'a pas encore éprouvé le moindre échec, et plus que jamais elle est remplie d'ardeur, et elle ne demande qu'à se battre. L'occupation de Vienne et

des autres villes ouvertes de la Vénétie est certainement un grand malheur pour les populations retombées ainsi sous la domination de l'ennemi, mais tout cela n'a pas une grande importance pour les chances futures de la guerre.

“ C'est sur le Mincio et l'Adige que le sort de l'Italie va se décider. Une fois que Vérone sera à nous, il est évident que le maréchal Radetzky se trouvera forcé de se retirer sur la ligne du Tagliamento, et qu'il nous livrera, sans coup férir, toutes les villes dont il vient de s'emparer. L'échiquier sur lequel nous manœuvrons est bien connu par l'histoire de vos campagnes d'Italie, et vous comprendrez bien que Charles-Albert, dans la prévision que le coup sera décisif, veuille agir avec toute la prudence que les circonstances exigent, et ne rien donner au hasard, pour être à peu près certain du succès. En attendant, le temps n'est pas perdu. Les princes et nos généraux déploient la plus grande activité et beaucoup d'intelligence dans l'exécution des mesures préliminaires ordonnées par le roi.

“ Au fur et à mesure que la réserve et nos renforts arrivent sur le Mincio, nous avançons notre aile gauche, et chaque jour nous prenons de nouvelles positions au dessus de Rivoli pour y passer l'Adige, simultanément avec le fort de notre armée, qui exécutera ce passage au-dessous de Vérone. Enfin tout porte à croire que dans quelques jours nos opérations contre cette ville vont commencer; et, d'après les bruits qui circulent dans le camp, le général Sonnaz, homme brave, prudent et d'une capacité peu commune, dirigerait l'attaque principale, et le général du génie, le savant Chiodo, dirigerait le siège.

“ L'ennemi a fait il y a deux jours, avec une colonne de 3,000 hommes de ses meilleures troupes, une tentative pour reprendre la forte position de Rivoli; il a été vigoureusement repoussé par les nôtres et mis en fuite. Sa perte en morts et blessés est de 400 hommes; de notre côté nous n'avons eu que 5 morts et un petit nombre de blessés.”

La même correspondance, émanée d'une source respectable, donne de curieux détails sur un incident diplomatique très-inattendu qui vient de surgir au quartier-général du roi.

“ Un colonel de votre armée des Alpes, dit cette correspondance, accompagné d'un autre officier, dépêché exprès par le général Oudinot, s'est présenté pour traiter avec Charles-Albert de l'intervention française. A une telle annonce, la stupefaction était peinte sur le visage du roi et de tous ses généraux, et chacun se demandait avec surprise le motif d'une pareille démarche

de la part de la république française, dans un moment où l'indépendance italienne ne courait aucun danger, et que nous avons sous les armes cent mille hommes victorieux jusqu'à ce jour. Ma prochaine lettre vous apportera probablement le dénouement de cette complication inattendue, et qui a produit la plus pénible sensation dans notre armée.”

—Des lettres de Milan, à la date du 25 juin, annoncent que, le 24, les Autrichiens ont fait une sortie de Mantoue, et que le canon a tonné aux environs de Goito. Ces lettres ajoutent que l'ennemi a été repoussé et a fait de grandes pertes.

—Nous lisons dans l'*Italia* des nouvelles de Rome du 17 juin, d'après lesquelles le nouveau ministère s'occuperait d'envoyer des renforts au secours de la cause italienne. Ancône a offert 12,000 fusils et 12,000 hommes.

—Les nouvelles de Naples sont toujours on ne peut plus contradictoires. S'il faut en croire la *Patria*, la situation du roi, à la date du 17 juin, s'aggraverait. Les provinces insurgées ne déposeraient pas les armes, et l'on parlait de l'abdication du roi Ferdinand en faveur de son fils.

Voici la teneur du décret sur la déportation rendu par l'Assemblée nationale :

Art. 1er. Seront transportés, par mesure de sûreté générale, dans les possessions françaises d'outre-mer, autres que celles de la Méditerranée, les individus détenus qui seront reconnus avoir pris part à l'insurrection du 23 juin et jours suivants. Les femmes et les enfants des individus ainsi transportés hors du territoire seront admis à partager le sort de leurs maris et de leurs pères.

2 L'instruction commencée devant les conseils de guerre suivra son cours, nonobstant la levée de l'état de siège, en ce qui concerne ceux que cette instruction désignerait comme chefs, auteurs ou instigateurs de l'insurrection, comme ayant fourni ou distribué de l'argent, des armes ou des munitions de guerre, exercé un commandement ou commis quelque acte aggravant leur rébellion.

Il en sera de même à l'égard des réclusionnaires ou forçats libérés ou évadés qui auront pris part à l'insurrection.

3. Un décret de l'Assemblée nationale déterminera le régime spécial auquel seront soumis les individus transportés.

4. Le pouvoir exécutif est chargé de procéder, sans délai, à l'exécution du présent décret.

—Dans une lettre adressée à un journal, M. Norbert explique ainsi l'événement qui a causé la mort de M. l'archevêque de Paris. On avait prétendu que le coup était parti du côté de la garde nationale. Je

suis heureux, dit ce citoyen, de citer ici un fait qui semble démentir cette assertion : “ Une maison de la rue Picpus étant occupée, quelques moments après l'événement, par les insurgés, l'un d'eux s'est flatté d'avoir lui-même porté le coup au prélat, en disant “ qu'ennuyé de le voir faire un sermon, il n'avait pas cru devoir choisir d'autre moyen que celui qu'il avait employé pour s'en débarrasser.”

Travaux de Commission.

Instruction publique.—*Ecoles primaires.*—*Instituteurs.*—M. le ministre de l'instruction publique a déposé avant-hier à la commission un projet, sur l'instruction primaire. Ce projet, sur lequel nous reviendrons, proclame la liberté d'enseignement, qu'il définit : le droit pour tout citoyen de communiquer aux autres ce qu'il sait, et pour le père de famille de faire élever ses enfants par l'instituteur qui lui convient.

L'enseignement est obligatoire et complètement gratuit : des peines sont prononcées contre le père de famille dont l'enfant, âgé de dix ans accomplis, ne reçoit pas l'instruction primaire; ces peines sont la réprimande, et, s'il n'en a pas été tenu compte, une amende de 20 à 500 fr., et la suspension des droits électoraux pendant un temps qui ne pourra être inférieur à un an, ni excéder cinq ans.

Les mêmes dispositions sont applicables aux tuteurs.

L'enseignement est donné dans les écoles publiques, dans les écoles privées et dans l'intérieur des familles.

Le projet de décret comprend quatre classes d'instituteurs des écoles publiques; leur sort est assuré d'une façon équitable; il est ainsi réglé : 4e classe, 600 fr.; 3e, 800 fr.; 2e, 1,000 fr.; 1re, 1,200 fr.

Dans les communes au-dessus de 5,000 âmes, l'instituteur reçoit en outre une indemnité basée sur le chiffre de la population, dans la proportion ci-après :

De 5,000 âmes à 10,000, 200 fr.; de 10,000 à 20,000, 400 fr.; de 20,000 à 40,000, 800 fr.; de 40,000 à 60,000, 1,200 fr.; de 60,000 et au-dessus, 1,800 fr.

L'instituteur a droit à une pension de retraite.

Le projet de décret s'occupe, dans ses autres dispositions, des écoles primaires privées, de la surveillance des écoles, des inspecteurs de l'instruction primaire, des peines infligées et des récompenses accordées à l'instituteur. Toutes ces mesures seront pour nous l'objet d'un sérieux examen.

—Nous avons toujours cru à l'esprit et souvent au tact de M. A. Marrast; mais depuis certaines proclamations à la garde nationale, il semble que le maire de Paris conspire contre la bonne opinion que nous avions de lui. Ainsi, il faisait, avant-hier, une visite à l'Hôtel-Dieu, pendant le ser-

vice de M. Roux. S'approchant familièrement du docteur, il lui dit d'un air dégagé : " Eh bien ! avez-vous beaucoup d'insurgés ?—Monsieur, lui a répondu sèchement le docteur, il n'y a ici que des blessés." Nous devons ajouter que cette réplique accentuée a fort décontenancé le premier magistrat de Paris. (Corsaire.)

—HISTOIRE ET PHILOSOPHIE MÉLÉES.— Sous la première révolution, MM. les forçats s'occupaient de politique comme sous la seconde. Voici ce que nous trouvons à cet égard dans les *Archives d'un homme de bien* : A la nouvelle de la fermeture du club des Jacobins (les 21 et 22 brumaire 1794) un des ex-pensionnaires de Brest s'écria d'un ton douloureux : "—O mon pays ! voici le moment de déclarer la patrie en danger.—Non pas la patrie, répondit un vrai patriote, mais les grandes routes." (Id.)

—M. Proudhon, représentant du peuple, auteur de la douce maxime : LA PROPRIÉTÉ C'EST LE VOL, a trouvé moyen, dans son journal, de mêler un peu de gaieté à nos tristes préoccupations. M. Proudhon, représentant du peuple, accuse la réaction d'avoir élevé les barricades de juin. Les d'Orléans, selon lui, les Bonaparte et Henri V étaient derrière les pavés du faubourg Saint-Antoine.

Nous qui avons approché les barricades, nous déclarons que nous n'avons vu sur les drapeaux de l'insurrection ni aigles, ni fleurs de lis, ni chapons quasi-légitimes. La devise des bannières n'était pas : Montjoie Saint-Denis ; elle parlait franchement de pillage et d'incendie. L'une de ces bannières portait, écrit en lettres rouges : LA PROPRIÉTÉ C'EST LE VOL.

M. Proudhon, représentant du peuple, avait des plagiaires au delà de la Bastille.

Ce qui est certain, c'est que M. Proudhon, représentant du peuple, montre bien peu de reconnaissance en infligeant aux insurgés ces noms de royalistes et de réactionnaires. Les trente mille hommes des barricades lui avaient sans doute donné leurs trente mille voix, et il les insulte !

Mais, soyons justes. Pour le vigoureux esprit qui a trouvé cette formule : la propriété c'est le vol, tout se transforme, la morale comme la logique. Nous voudrions gager que, dans le décalogue de M. Proudhon, représentant du peuple, l'ingratitude est la plus magnanime de toutes les vertus. (Avenir.)

—On assure que le maire de Paris vient, par un arrêté récent, de décider qu'une statue serait élevée à Mgr. l'archevêque de Paris, et qu'elle serait placée dans la cour de l'hôpital des Quinze-Vingts.

C'est M. l'abbé Fayet, évêque d'Orléans, représentant du peuple, qui doit of-

ficier demain dans la cérémonie funèbre.— L'état de siège durera, dit-on, jusqu'à la fin de la semaine.—Le secret a été levé hier à l'égard de M. E. Girardin. Il est placé sous la juridiction du conseil de guerre.—La nouvelle est arrivée le 2 juillet à Bordeaux que la Biscaye s'était soulevée en faveur de Charles VII.—Il paraît certain que le coup qui a frappé M. l'archevêque de Paris est parti d'un insurgé nommé Manchon, chez lequel on aurait retrouvé un lambeau de la ceinture qui portait le digne prélat.

—La *Gazette du Languedoc* annonce que Cabrera a fait son entrée en Espagne le 24 juin, par le Plade Salibas. Il était suivi d'un de ses aides-de-camp, d'un nombreux état-major et d'une forte escorte de cavalerie. En touchant de nouveau le sol de cette Espagne qu'il avait rempli de ses exploits, Cabrera a éprouvé une vive et profonde émotion. Il s'est retourné, les yeux pleins de larmes, vers ses compagnons d'armes, et aussitôt des cris de vive l'Espagne ! vive le roi ! sont sortis de toutes les bouches.

L'un des aides-de-camp de Cabrera, le brave Gonzalez, a fait quelques pas en ayant ; un cri de : qui vive ! s'est fait entendre. C'étaient les postes de Bocquica qui attendaient l'arrivée de Cabrera. Cabrera s'avance alors ; Bocquica, son ancien compagnon d'exil, se jette dans ses bras en s'écriant : Vive Cabrera ! Ce cri est répété avec enthousiasme par les mille soldats de Bocquica.

" Allons, mes amis, s'est écrié Cabrera, le sort en est jeté ; prouvons à nos ennemis et à l'Europe qu'il n'y a de salut pour notre infortunée patrie que dans le royaume de Charles VI. Marchons ! la victoire nous attend ! " Des cris de ! Vive Cabrera ! vive Charles VI ! éclatent de nouveau. La colonne se met en marche.

—Les murmures qui ont accueilli le nom de M. Carnot ont une signification qu'il est important de saisir. Il ne nous convient point, pour notre compte, de croire qu'ils aient un caractère blessant pour le personnel de ce ministre. M. Carnot n'a rien d'offensant pour les opinions honnêtes, et malgré ses fautes, on rend justice à sa tenue modérée. Mais il appartient à une école qui, à bon droit, reste désormais suspecte aux hommes d'ordre surtout à ceux qui ont le sentiment des périls qu'un enseignement pervers fait courir à la société. Tel est le sens des murmures qui ont éclaté dans l'Assemblée. La France trouve qu'il est temps de s'arrêter dans l'épreuve des doctrines philosophiques dont le dernier mot est le communisme et l'état sauvage. M. Carnot a répondu mal à cet instinct, en donnant à la discipline des collè-

ges un air révolutionnaire peu rassurant pour les familles, et en mêlant aux travaux pacifiques de l'enfance des habitudes militaires peu propres au progrès des études et à la perfection des mœurs. Il faut espérer que tout ce fracas de nouveautés va disparaître, et que le bon sens va reprendre son autorité. Les murmures de l'Assemblée ont donné le signal de ce retour. (Journal des Villes et des Campagnes.)

Voici un article signé d'un nom autrefois illustre : il mérite d'être connu :

" La paix, la paix, la paix, la réconciliation après le combat où, dans un moment de vertige, les frères armés contre les frères ont déployé plus de courage, ont versé plus de sang qu'il n'en aurait fallu pour sauver un de ces peuples opprimés qui appellent à leur aide les héroïques enfants de la France. La paix, la paix ! mais la colère n'est pas la paix ; tout cela, c'est le mauvais reste des passions émuës, la sentence maudite d'une guerre éternelle. Ne donnez pas à ceux dont les noirs complots, les menées infernales ont suscité une collision impie, la joie d'en recueillir le détestable fruit, de nouvelles haines, des dissensions nouvelles, la destruction de la liberté, la renaissance d'un pouvoir tyrannique sous l'apparence menteuse de lois qui ne seraient pas des lois, l'unité nationale brisée par les partis, et au bout la ruine, l'universelle ruine. Fondez l'avenir, le magnifique que tous pressentaient il y a quatre mois à peine, fondez cet avenir saint sur l'oubli d'un passé d'aliénation fatals et de deuil. Hâtez-vous d'effacer les noms funestes de vainqueurs et de vaincus, car jamais les français n'acceptent définitivement le dernier. Des vainqueurs entre des frères ! des vaincus entre des frères ? Non, non ; après le combat, des frères seulement, et des pleurs et des embrassements. Ce n'est pas le sang qui expie le sang ; mais le pardon, mais l'amour.

" Ils triompheraient trop les factieux, les ennemis de la république, qui, depuis son établissement, protégés par elle, travaillent à la renverser ; ils triompheraient trop si on les laissait, continuant leur œuvre, prolonger, envenimer les animosités, accroître les divisions provoquées par eux, les rendre pour long-temps irrémédiables peut-être. Qui ne voit que c'est à ce prix, à ce prix seul qu'ils espèrent régner ? il leur fallait des cadavres humains pour fonder dessus leur puissance. Ne le disaient-ils pas hautement Vous tous qui voulez l'ordre, dont la république est aujourd'hui l'indispensable condition, ajoutez des haines qui vous coûtent si cher, et sur la tombe même des morts réconciliés, en présence de celui qui a dit : Pardonnez pour qu'on vous pardonne, scellez le pacte d'union où chacun de vous puisera la force nécessaire pour vaincre l'ennemi commun, pour se sauver en sauvant la France." " LAMENNAIS."

La paix ! des frères ! des embrassements !

Quelles paroles, lorsqu'il s'agit d'une guerre dévastateurs mêlés de forçats.

Et puis en regard de ces vainqueurs et de ces vaincus qui vont s'éteindre dans leurs bras avec des larmes, des factieux à maudire !

Il leur fallait des cadavres à ces factieux ! Les factieux sont contents, Contre eux donc la colère, contre eux la vengeance !

Nous ne demandons pas qui sont les fac-

tiens ! Le doute n'est possible à personne.

Ainsi donc, courons embrasser ceux qui viennent de tuer, ceux qui tueraient encore, ceux qui s'arment de torches et de poisons, nos doux frères ! Et puis guerre aux factieux ! guerre à mort ! Voilà où en est l'abbé de Lamennais, le prêtre tombé !

Actes officiels.

Dans sa séance du 28 juin 1848, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité les décrets dont la teneur suit :

Le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, a bien mérité de la patrie.

Le citoyen Sénard, président de l'Assemblée nationale, a bien mérité de la patrie.

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le décret suivant :

L'assemblée nationale regarde comme un devoir de proclamer les sentiments de religieuse reconnaissance et de profonde douleur que tous les cœurs ont éprouvés pour le dévouement et la mort saintement héroïque de M. l'archevêque de Paris.

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le décret dont la teneur suit :

Les généraux, officiers, sous-officiers et soldats des gardes nationales de Paris et des départements, ceux de l'armée, de la garde mobile, de la garde républicaine et les élèves des écoles, ont bien mérité de la patrie.

Assemblée Nationale.

29 Juin.—L'Assemblée vote un décret accordant une pension de 3000 francs à la veuve du général Négrier, la dite pension reversible sur la tête de chacun de ses enfants. Le ministère est formé et M. Marie nommé président de l'Assemblée en remplacement de M. Senard, ministre.

30 Juin.—La chambre reprend la discussion du décret sur les assemblées départementales et communales, et du retrait des chemins de fer.

1 Juillet.—Le rapport sur le salaire des ministres est lu. Il recommande un salaire de 10,000 francs (£500) par mois, en faveur du président du conseil ; et de 36,000 francs (£1,800) par année en faveur de chacun des ministres.

2 Juillet.—La chambre s'occupe de la nomination des présidents et secrétaires des Bureaux.

3 Juillet.—La chambre s'occupe des ateliers nationaux. Elle vote une somme de 150 mille francs (£7,500) pour les frais des funérailles de l'Archevêque de Paris et des victimes de l'insurrection.

4 Juillet.—On soumet à la chambre un projet de décret allouant au ministre des travaux publics, un crédit de 3 millions pour encourager l'association des ouvriers entre eux. Référé.

La chambre adopte un décret autorisant le ministre des finances à avancer une somme de 500,000 francs pour venir en aide à l'industrie des bâtiments.

Le décret sur le traitement du président du conseil et des ministres est adopté avec l'amendement que chacun des ministres recevra 4,000 francs (£200) par mois ; le traitement du président est adopté tel que fixé par le projet de décret à £500 par mois.

5 Juillet.—Le président annonce à l'Assemblée que les obsèques de Mgr. l'archevêque de Paris auront lieu, le 7, à neuf heures. La chambre décide qu'une députation de 50 membres tirés au sort assistera aux obsèques. On procède au tirage.

Le président informe l'Assemblée que les membres se réuniront le lendemain à 8 heures pour assister aux funérailles des victimes du 23 juin et des jours suivants. Leurs corps seront déposés sous la colonne de juillet aussi-tôt que les caveaux seront prêts pour les recevoir.

Le décret du 2 mars dernier réglant le travail et permettant au gouvernement d'intervenir entre le maître et l'ouvrier est abrogé.

Un crédit de 3 millions est ouvert au ministre de l'Agriculture. Un crédit demandé par le ministre de l'Instruction publique pour l'amélioration de la condition des instituteurs est réduit à 5000 francs au lieu de 1 million proposé par le ministre.

—Louis Napoléon refuse la candidature de la Corse où l'avait appelé l'unanimité des suffrages.

Chronique Religieuse.

—Les religieuses d'un grand nombre de couvents se sont surpassées en zèle, en charité et en dévouement dans le soin des blessés. On les voyait partout aux barricades, s'oubliant au milieu des plus grands périls, et ne songeant qu'aux maux de toute sorte qu'elles sont appelées à secourir. Des jésuites ont aussi fait des prodiges de courage et d'abnégation. On peut le dire, comme toujours, les ministres de notre religion étaient au poste du danger et de l'honneur.

—Voici un passage du mandement adressé aux fidèles par le chapitre métropolitain de Paris, pour l'exercice de la juridiction spirituelle pendant la vacance du siège ; ce passage concerne Mgr. Affre :

« Il nous fut cher à plus d'un titre : c'est pour nous surtout que sa perte est cruelle... Avant de le vénérer comme un chef, nous l'avions aimé comme un frère. Il honorait le chapitre métropolitain de Paris dont il était membre, quand il plut à la Providence de l'élever sur cet illustre siège, auquel il devait par sa mort donner un nouvel éclat. Mais nous ferons taire la voix de nos douleurs pour nous associer à ses triomphes. Que tous les chrétiens se réjouissent de cette gloire qui fait revivre sous nos yeux les merveilles d'un autre Denis, notre premier apôtre ! Que notre siè-

cle soit fier de voir se perpétuer jusqu'à sang, de plus illustre et de plus généreux ! Puisse cette offrande si chère convaincre à jamais tous les hommes de la sincérité de notre amour, de la vérité de notre immortel dévouement ! Tel a paru le cœur du père, sera toujours celui de ces enfants. Nous en prenons le solennel engagement sur ces restes sacrés.

« Demeurez au milieu de nous, saint et vénérable tombeau, comme un abri dans la tempête, comme une espérance divine : vous prêcherez toujours avec une autorité infinie l'union et la charité ; cette voix du Père commun rapprochera tous ses enfants ; il n'y aura plus ici-bas que des frères, et la paix de la terre, qu'il a voulu acheter au prix de tout son sang, ajoutera dans le ciel aux félicités du pontife.

« Et maintenant, nos très-chers frères, puisqu'il a plu à Dieu, en même temps qu'il couvrait de gloire l'Église de Paris, de laisser le siège vacant, il nous reste un dernier devoir à remplir. »

Ce dernier passage est relatif aux choix des vicaires généraux capitulaires, dont nous avons déjà donné les noms.

DERNIERS MOMENTS DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il vient de paraître, avec l'approbation de M. M. les vicaires-généraux capitulaires une brochure ayant pour titre : *Récit des circonstances qui ont précédé et accompagné la mort de Mgr. l'archevêque de Paris*. Ce récit écrit par un témoin oculaire doit être considéré comme complètement exact et authentique ; cette simple recommandation en double l'intérêt.

L'auteur explique d'abord comment il arriva que la sainte mission du prélat ne fut pas accomplie avant la journée de dimanche. Le dimanche était, en effet, le troisième jour de l'insurrection et du combat :

« Mgr. l'archevêque, dit-il, cerné le vendredi matin par l'émeute dans le quartier de Saint-Etienne-du-Mont, où il était allé administrer le sacrement de confirmation aux jeunes enfants, avait été éloigné pendant deux jours de sa demeure ordinaire dans l'île Saint-Louis. Il était retourné le samedi soir, 24 juin. Il souffrait cruellement de la continuation de cette lutte sanglante, et conjurait Dieu d'y mettre un terme. Il prit la résolution de tenter les derniers efforts pour parvenir jusqu'aux insurgés et pour les décider à déposer les armes. Il espérait qu'après avoir repoussé toutes les tentatives faites jusqu'à ce moment, ils ne résisteraient peut-être par à la voix de la religion, dont il était le ministre, à la vue de la croix, pour laquelle le peuple de Paris avait naguère montré tant de vénération. »

Mgr. l'archevêque ne se dissimulait pas d'ailleurs les dangers de son entreprise, soit qu'il fût frappé d'une balle, soit qu'il fût retenu au milieu des insurgés. Mais il avait fait le sacrifice de sa vie, dans la persuasion que sa démarche, quoiqu'il arrivât, devait être utile et arrêter l'effusion du sang. Il descendit donc auprès du géné-

raï Cavaignac, accompagné de deux de ses vicaires-généraux, les seuls, que l'émeute ne tenait pas forcément éloignés de lui. Le général ne se borna pas donner son assentiment au désir de l'archevêque, il bénit sa pensée exprima son attendrissement, l'espérance que cette belle et religieuse démarche serait couronnée de succès. Après cet exposé, le narrateur poursuit en ces termes :

“ L'archevêque, quoique excédé de fatigue, et souffrant depuis plusieurs mois, comme le savent ses amis, prit à peine un instant de repos. Il repartit pour la Bastille. Dans toutes les rues qu'il avait à traverser, et qui venaient d'avoir tant à souffrir, les marques de vénération et de reconnaissance s'augmentaient de tout ce que venait y ajouter de la situation, le péril encore si menaçant, le bruit de la fusillade et du canon qui tonnait à nos oreilles. De jeunes officiers, des gardes mobiles, ces héroïques enfants qui revenaient à l'instant du combat, tout noirs de poudre, couraient à nous et lui pressaient les mains, plusieurs en rappelant que c'était lui qui les avait confirmés, et en le conjurant de ne pas s'exposer davantage ; d'autres lui disant : “ Bénissez nos fusils, nous serons invincibles. ”

“ Des femmes lui apportaient, avec une naïve simplicité, du linge et de la charpie, lui demandant que, puisqu'il allait au milieu des blessés et des mourants, il voulait bien s'en charger. “ Sans doute, leur répondait-il, je vais voir, en passant dans les ambulances, nos pauvres blessés. Mais je me hâte d'arriver aux barricades, pour essayer de faire cesser le feu et empêcher qu'il n'y ait de nouvelles victimes. ” A mesure que nous avançons dans les rangs de l'armée et que nous touchions au lieu du combat, les officiers, émus jusqu'aux larmes, conjuraient l'archevêque de ne pas poursuivre une tentative si périlleuse, et probablement sans succès. Ils racontaient de récents malheurs, la mort du général Négrier et tant d'autres, de plusieurs parlementaires, du général de Bréa et de son aide-de-camp, et les autres catastrophes que nous voudrions ensevelir dans l'oubli. Il répondait avec calme et un sourire de bonté que, tant qu'il lui resterait une lueur d'espérance, il voulait s'efforcer d'arrêter l'effusion du sang. Il avançait donc toujours, visitant en passant les ambulances, bénissant et absolvant avec ses grands-vicaires les mourants, et disant une parole de tendresse et de piété à chaque blessé.

Arrivé à l'officier supérieur qui commandait l'attaqué, il lui fit connaître l'assentiment donné par le général Cavaignac à sa démarche, et lui demanda en grâce de sus-

pendre un moment le feu de son artillerie et la fusillade. “ Je m'avancerai seul avec mes prêtres, ajouta-t-il, vers ce peuple qu'on a trompé. J'espère qu'ils reconnaîtront ma soutane violette et la croix que je portes sur la poitrine. ” Cette prière fut accueillie, et malgré la gravité de la situation, l'ordre fut donné de suspendre le feu. Plusieurs gardes nationaux conjuraient l'archevêque de leur permettre de le suivre, et s'il le fallait, de mourir avec lui. Il ne le permit pas. Un brave ouvrier obtint seul la permission de marcher devant lui en portant la grande palme qu'il avait choisie pour symbole de ses intentions pacifiques ; quelques autres s'attachèrent à ses pas et le suivirent en trompant sa vigilance.

“ Nos espérances étaient dépassées. La barricade avait cessé son feu, et ses défenseurs paraissaient montrer des dispositions moins hostiles. A cette bonne nouvelle, l'archevêque traverse la place de la Bastille, court avec ses grands-vicaires vers l'entrée du faubourg Saint-Antoine, et en un moment se trouve au milieu des insurgés descendus sur la place, auxquels se mêlent plusieurs soldats, empressés sans doute de fraterniser. Mais, en un clin d'œil, quelques collisions éclatent ; le cri aux armes ! à nos barricades ! retentit ; un coup de fusil part accidentellement, nous le pensons, et aussitôt la terrible fusillade recommence avec énergie. Il était 8 heures et demie du soir, l'archevêque avait tourné la barricade, il était entré dans le faubourg par le passage étroit d'une maison à double issue, et s'efforçait d'apaiser du geste et de la voix la multitude qui semblait vouloir l'entendre, et applaudissait à sa démarche, quand une balle l'atteignit dans les reins. “ Je suis frappé, mon ami, ” dit-il en tombant à l'ouvrier qui portait la palme verte.

“ Il demanda bientôt à son grand-vicaire de recevoir sa confession. Peu après, il lui demanda le viatique. Il était près de minuit. Pendant les préparatifs de cette pieuse cérémonie, il se plaignait que les douleurs, devenues plus vives, l'empêchassent de se préparer suffisamment à la communion qu'il allait faire. “ Aidez-moi, disait-il, parlez-moi du Saint-Sacrement. ” et il entrait avec recueillement dans les pensées de foi et de piété qui lui étaient suggérées.

Les prières pour la réception des derniers sacrements ayant commencé, le prélat reçut avec une sainte émotion le viatique des mourants.

“ Tout le reste de la nuit fut accompagné de souffrances cruelles. Les plaintes qu'elles lui arrachaient accompagnées de nouveaux élans de piété : “ Mon Dieu, que

je souffre ! non est dolor sicut dolor meus. Je vous offre mes souffrances ; que ma volonté ne s'accomplisse pas, mais la vôtre. Mon Dieu ! je vous aime ; vous êtes mon père, le meilleur et le plus tendre des pères. ” Puis revenant encore à son cher troupeau : “ Mon Dieu ! si je souffre, je l'ai bien mérité, moi ; mais votre peuple, votre pauvre peuple, faites-lui miséricorde : Parce, Domine, parce populo tuo : ne in eternum irascaris nobis. ”

“ Le matin, le docteur Cayol, son médecin et son ami, était enfin parvenu à le rejoindre, ainsi que le grand-vicaire qui en avait été violemment séparé la veille. On chercha les moyens de transporter l'auguste blessé à l'archevêché. Le maintien des barricades rendait ce projet presque impossible. Les insurgés, qui avaient veillé en silence pendant toute la nuit autour de l'asile qui avait reçu le bon pasteur, venaient avec anxiété chercher de ses nouvelles.

Les hommes, les femmes, et les enfants montraient la plus vive émotion et laissaient couler des larmes en apprenant la triste réalité.

“ Les grands-vicaires, M. le curé de Saint-Antoine, les autres prêtres présents, y ajoutaient le récit des paroles admirables par lesquelles le bon pasteur les conjurait de déposer les armes et de profiter du délai qui venait de leur être accordé pour faire leur soumission ; on leur répétait surtout le vœu si ardent du pontife blessé à mort : “ Que mon sang soit le dernier versé. ” Ils baissaient la tête avec une vive douleur, et nous ne doutons pas que l'impression profonde produite dans l'immense faubourg par le dévouement pastoral, n'ait contribué pour beaucoup à rendre la dernière résistance peu longue, et à hâter la pacification générale.

“ Vers une heure, dès que le chemin fut ouvert, l'archevêque fut placé sur un brancard fabriqué à la hâte ; et des ouvriers du faubourg, des soldats, des gardes nationaux, réunis, par une affection et des regrets communs, ne se disputaient plus que l'honneur de porter ce précieux fardeau. Un cortège formé à la hâte de soldats et d'officiers des différents corps se mit en marche avec les prêtres, les médecins, les serviteurs du prélat : une longue haie de peuple pénétré de respect, de douleur, d'admiration, la garde nationale et les troupes pleines des mêmes sentiments, et rendant les honneurs militaires, l'accueillaient sur son passage....

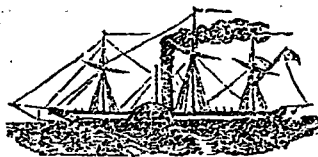
“ Les plus illustres médecins et chirurgiens de la capitale avaient été vainement appelés : tout espoir était perdu. Son agonie commença le mardi vers midi. Depuis ce moment jusqu'à quatre heures et demie, heure de sa mort, les prières de la

recommandation de l'âme furent récitées à travers les sanglots d'une nombreuse assistance de prêtres, de gardes nationaux, d'hommes de toutes les conditions. Quand enfin le saint archevêque eut rendu le dernier soupir, un des grands-vicaires, ayant rappelé aux prêtres présents et tout baignés de larmes quelques-unes des plus touchantes paroles du martyr de la charité, tous étendirent la main sur son corps, et jurèrent de consacrer, à son exemple leur vie et jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour la gloire de Dieu et le salut de leurs frères.

« Ce serment, tout le clergé de Paris et de la France le répète, et il le tiendra. »

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 28 JUILLET, 1848.



Nouvelles plus récentes.

(Du Montreal Herald.)

Dépêche Télégraphique.

New-York 25 juillet.

Le Steamer *United States* parti du Havre le 12, est arrivé ce matin.

— Paris est tranquille mais non satisfait sous le gouvernement du général Cavaignac. Une nouvelle lutte est possible.

— La détresse et les faillites sont presque générales et aucun symptôme d'amélioration ne se manifeste.

— L'Assemblée nationale s'occupe de la discussion du projet de constitution.

— On insiste fortement sur le droit d'éducation universelle.

— Un plan gigantesque de taxe graduée sur les successions est sous discussion et sera probablement adopté.

— Victor Considérant, le chef des Socialistes a répliqué avec beaucoup de force au discours prononcé par M. Thiers sur le droit de travail.

— Le général Bedeau a refusé le ministère des affaires étrangères.

— Cabet, le chef des Communistes a demandé au gouvernement permission de s'embarquer avec ses adhérents pour le Texas.

— Le général Brevier est mort le 8, de ses blessures.

— Des troubles ont eu lieu à Cassel, en Allemagne, le 1 juillet. Un combat a eu lieu entre les partisans de l'archiduc Jean et les républicains allemands.

— Cabrera s'est emparé de la ville de Ripoli.

— Le siège de Vérone a commencé le 15 juillet.

— Le général Tuders, favori du Czar, est à la tête de 60,000 hommes destinés à siémparer des principautés du Danube.

— Farine, à Londres, de 25 à 27.

Angleterre.—Le *Times* dit que la Reine ne visitera pas l'Irlande cet été. John Martin, propriétaire du *Felon* a été emprisonné à New Gate pour subir son procès. Tous les papiers, ainsi que les copies du *Felon* trouvés dans le Bureau, ont été saisis par la police. Néanmoins les journaux de la trahison augmentent de violence et les clubs s'organisent avec une étonnante rapidité.

Naples.—28 juin. Le pays est dans la plus grande confusion; toute communication avec la Calabre est rompue. La cause du roi est très sérieusement compromise, et l'on pense que les soldats seraient facilement entraînés par une levée en masse de la part du peuple. Le parlement Napolitain devait s'ouvrir à Naples, le 1er juillet. La *Gazette de Milan* du 2 juillet, annonce que les généraux Gonaz et Chiodas vont commencer sous peu de jours les opérations contre Vérone.

Le roi de Sardaigne a son quartier-général à Roverbeila.

UNE AUTRE

DEPECHE TELEGRAPHIQUE.

Arrivée de l'EUROPA.

NOUVELLES D'EUROPE du 15 juillet.

Le steamer est arrivé à Boston, hier, à 10 heures du matin.

Un autre complot a été découvert à Paris. Des mesures promptes et décisives ont été prises immédiatement pour réprimer les conspirateurs.

Les insurgés d'Espagne deviennent de plus en plus puissants. Les ordres ont été donnés de fusiller sans délai tout chef carliste qui sera fait prisonnier.

Le choléra se répand en Russie. Le Piedmont a été proclamé République.

L'Allemagne est dans un état incertain.

L'Irlande est représentée comme étant sur le point de s'insurger. Mengher a été arrêté et est en prison. Une collision a eu lieu entre le peuple et les troupes, mais le sang n'a pas coulé.

Les chartistes s'arment de la manière la plus menaçante.

Le marché monétaire se soutient ferme.

Séminaire de Québec.

Les exercices littéraires de cette institution ont été terminés hier au soir. Ils ont été aussi brillants et aussi dignes que par le passé, de la haute réputation que possède à si juste titre cet établissement qui ne cesse de fournir à l'autel, des ministres zélés, aux professions libérales, des hommes

doctes et probes, à la société entière, des citoyens utiles, des hommes d'état habiles, la gloire et l'orgueil de la patrie. Pendant les trois jours des examens, une partie de la séance de l'après-midi a été consacrée à une discussion importante sur le *Commerce libre* et le *Libre échange*. Ces deux questions, au point de vue économique, national et politique ont été traitées avec une habileté et une science remarquables. Les arguments en faveur de droits protecteurs modérés, basés sur des chiffres corrects et officiels nous ont parus sans réplique. Nous espérons que cette discussion ou au moins un résumé de l'argumentation sera publié.

La distribution des prix a été faite par l'honorable R. E. CARON, président du Conseil Législatif. L'honorable monsieur a terminé la dernière séance par un discours éloquent dans lequel il a heureusement exprimé et ses propres sentiments et ceux des assistants et du public entier envers les membres d'une maison dans laquelle la plupart des personnes présentes à ces examens ont puisé l'éducation qu'ils possèdent. Il est inutile d'ajouter que les assistants ont accueilli par de vifs applaudissements les paroles de l'honorable président.

La Préséance.—Nous apprenons que les officiers de la Couronne, en Angleterre, ont décidé la question de préséance en faveur de notre exécutif. Ces messieurs, auraient, dit-on, regardé cette question comme très ordinaire, ne souffrant aucune difficulté, une question *of course* qui se présente tous les jours en Angleterre. Comme de raison, la dépêche qui contient l'opinion des aviseurs de la couronne n'a pas encore été publiée, non plus que les motifs sur lesquels ils ont basé leur opinion. Nous attendons pour nous occuper de cette décision que les motifs en aient été rendus publics. Mais toujours est-il que cette décision ne peut avoir l'effet d'infirmier le jugement rendu sur le sujet, le premier du courant, par la majorité des juges de la Cour du Banc de la Reine du District de Montréal. Quant à l'appel qui a été interjeté, dit-on, de ce jugement au conseil privé, nous croyons que ce droit d'appel peut être mis en question.


DÉCÈS.

Hier matin, au faubourg Saint-Jean, à l'âge de 76 ans, Dame Marie-Catherine Chénic, veuve de feu sieur François Malherbe.

À Saint-Jean de l'Orléans, le 15 du courant, à l'âge de huit mois et 6 jours, Louis-Joseph-Alphonse, unique enfant de sieur Joseph Richard, instituteur du lieu.

ANNONCES.

A LOUER.

 **TOUT** le haut de la maison, No. 22, Rue Lamontagne, contenant 12 appartements, bien adapté pour une maison de pension, avec apentis et partie dans l'étable et la cour, maintenant occupés par le soussigné.

A LOUER AUSSI, D'EXCELLENTE CAVES, propres au commerce avec une entrée facile par la cour.—S'adresser sur les lieux à

W. COWAN.

Québec, 26 juillet 1848.



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE De Québec. ELECTION GÉNÉRALE.

EN conformité aux statuts de la Société il se tiendra une Assemblée Générale de tous les membres, lundi, le quatrième jour de Septembre prochain, à la Salle des Stances de l'Ancien Hôtel du Parlement à sept heures du soir, pour y procéder à l'élection des Officiers Généraux de la Société et à la confirmation de l'élection des officiers Sectionnaires.

Les Secrétaires de Section sont priés de communiquer au Soussigné le rapport annuel des procédés de leurs sections respectives, avec la liste des membres et un état des finances, d'ici au vingt d'août prochain, afin que le tout soit soumis au Comité Général de Régie, et communiqué en forme de rapport annuel de la Société à l'Assemblée Générale du 4 Septembre.

Les membres sont requis d'exhiber leurs cartes d'admission à l'entrée de la salle pour avoir le droit de voter.

Par ordre.

U. J. TESSIER,
Secrétaire-Archiviste.

Québec, 24 juillet 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec.
Rue St. Joseph, No. 11.

Québec, 12 juin, 1848.

REVOLUTION.

Le Commerce du Canada ayant éprouvé une révolution en conséquence des droits lourds imposés sur les effets de manufacture anglaise par notre législature provinciale, et pour lutter contre cette taxe absurde et exorbitante, le soussigné

a importé et importera les produits des manufactures Américaines et Etrangères,

par la voie des Etats-Unis, à un taux beaucoup plus bas que les marchandises anglaises peuvent être importées sur notre marché.

LES MARCHANDISES NOUVELLES qui viennent d'être reçues de la GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE, forment un assortiment des plus étendus et des plus variés de

Draperie, Marchandises Seches & de Gout,

qui puisse être trouvé en cette ville et qui sera vendu immédiatement à un petit profit. Plusieurs emballages et caisses sont maintenant ouverts et comprennent ce qu'il y a de plus RECHERCHE sur le marché de New-York en fait de Poil de chèvre, Toile du Nord, Laine, Crêpe Organdie, Mouselines de couleurs, Chapeaux, Bas, Barrèges français, Cordonnet Egyptien et Américain, Bourses de Soie, Parures de gout de toute description, vraies bottes et souliers français &c. &c. Les habitants de cette ville et des environs peuvent s'attendre à voir l'assortiment le meilleur et au plus bas prix qui ait jamais été mis en vente en Canada.

ON REÇDIT EN PAIEMENT LES MONNAIES DE TOUS LES PAYS.
AUSSI.

Les Billets de toutes les Banques solvables des Etats-Unis. Vente au comptant. Les personnes endettées envers notre établissement sont priées de régler leurs compte sans délai.

Le dépôt de Souliers et bottes de Caoutchouc se trouve en arrière de l'Établissement de Marchandises seches. rue Hope, (Ste. Famille.) No. 13.



STEAMER QUEEN

Le prix du passage de la Chambre dans ce Steam-mer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 10s., les repas compris.

H. E. SCOTT.

Québec, 17 juillet, 1848.

PROMAGE DE GRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le John & Eleonore de Bordeaux, quelques MEILLIS de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE.

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balais Français de Chiendent, pour tapis. Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE.

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

PETIT GUIDE DU

JEUNE NOTAIRE,

ou

Compilation de la " Coutume de Paris," du "Parfait Notaire" et du style parfait des Notaires.

AVEC TOUTES LES FORMULES LES PLUS NÉCESSAIRES.

par EUGENE L'ECUYER, Notaire.

Sous le Patronage de la Chambre des Notaires de Québec.

Le tout formera un volume de 350 pages au moins. Prix 10s.

A VENDRE.

PAR LE SOUSSIGNE

Rue la FABRIQUE. 4 Rue la FABRIQUE. Haute-Ville. Haute-Ville.

LE PALE des Indes Orientales, en bouteilles de pinte et chopine.
PORTER de Londres de Hibbert, do do.
CIDRE de première qualité. do do.

W. LeChevignat.

Québec, 24 juillet, 1848.

Fabrique de Notre-Dame de Québec.

CETTE FABRIQUE ayant besoin d'une somme d'environ trois mille louis courant pour la bâtisse de l'église du Faubourg St. Jean, les personnes disposées à prêter cette somme, ou une partie, sont priées d'en informer le soussigné, Procureur de la dite Fabrique.

CHS. M. DEFOY,

Notaire.

Haute-Ville, Rue St. Joseph.

Québec, 19 juillet 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUEBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Étude de Mre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent :

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures.
J. B. A. CHARTIER,
Secrétaire.

Québec, 17 juillet 1848.

LE Dr. MARSDEN a transporté son domicile à la maison ci-devant occupée par le Dr. WATT, Place d'Arme, porte voisin, de l'Hôtel St. George.
Québec, 1^{er} mai 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

G. D. FERGUSON,

HORLOGER ET BIJOUTIER, etc.
No. 9, Rue Lamontagne.
QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à poente, détaché, horizontal, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquies une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés.

Québec 21 Juin 1848.

BOUQUE DE GORDONNIER.



LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtel, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres

pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

Avis important.—Toute personne de la campagne qui nous fournira 4 abonnements capables de payer, aura droit de recevoir notre journal gratuitement.

T. CASEY.

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 7 Juin, 1848.

ATTENTION! ATTENTION!! ATTENTION!!
AVIS AUX INCENDIÉS A QUI LES PREM-
MIUMS ONT ÉTÉ ACCORDÉS.

RESOLU que le délai accordé aux Incendiés dans les billets qu'il tiennent de ce comité, de bâtir de la date de leurs billets au 1er novembre 1847 faute de quoi les dits billets, dont ils sont porteurs seraient nuls et de nul effet, serait étendu au 1er août 1848.

J. G. BAILLARGÉ,
Président.

Par ordre
O. ROBITAILLE,
Secrétaire.

Québec, 12 mai 1848. 3-fsm

NOUVELLE

METHODE

POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE

Wm. Cowan,

No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

Dr. GIROUX,
APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au

No. 2, Rue La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,
Près du Marché de la Haute-Ville,
QUÉBEC.

Cours de Botanique.

Le soussigné, membre agrégé de la société Médico-Botanique de Londres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant l'été prochain, à commencer du 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.
31 mars 1848.



BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUÉBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTRÉAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

J. WILSON.

Québec, 26 mai, 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à devrés dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendra dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,
Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du *Journal de Québec*, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

Premier arrivage d'Europe,

Viâ le Hâvre et New-York et l'Express de Virgil & Rice

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur a théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par l'ASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 26 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

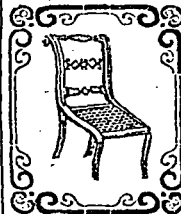
GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROC

Rue Desfontaines,
ST. ROC,
Québec.

THOMAS LARIVIERE,

Rue Desfontaines
ST. ROC,
Québec.

MEUBLIER,



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,

de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'ALSAUCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848-

PETIT TRAITE DE GRAMMAIRE ANGLAISE,

PAR CHS. GOSSELIN,

A vendre chez MM. A. Coté & Cie.; J. et O. Crémazie; Fréchet et frère.



JOSEPH CADOTTE,

Rue St. Pierre, près du Marché
BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
FRANCAIS, etc.

Quantité de CUIRS CANADIENS, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés. POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 24 décembre, 1847

Institut Canadien DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHIARTIER,

Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
11f évrier, 1848. } de l'Inst. Canadien.

LITHOGRAPHIE du Portrait de JACQUES CARTIER, par M. TH. HAMEL, à vendre chez MM. Crémazie et chez le sous-signé. Prix 5s.

F. VEZINA,
Agent.

Québec, 12 mai 1847.